



# Mairie de Pévy

## Compte rendu du Conseil Municipal

*Séance du 07 FEVRIER 2023*

### MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION-DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Commune souhaiterait mettre en place un système vidéoprotection visant les actes de malveillance sur certains secteurs de la Commune.

L'installation de ce dispositif de vidéoprotection permettrait une prévention sur ce site et serait un instrument créateur de coopération avec les forces chargées de la sécurité publique.

Il aurait pour but :

De dissuader par la présence ostensible de caméras

De réduire le nombre de faits commis

De renforcer le sentiment de sécurité

De permettre une intervention plus efficace des services de sécurité

De faciliter l'identification des auteurs d'infractions.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un diagnostic a été réalisé en 2022 par le groupement de gendarmerie départementale de la Marne.

Aujourd'hui, la gendarmerie préconise d'installer cinq caméras.

Monsieur le Maire présente l'estimation faite par le SIEM pour l'installation du système de vidéoprotection avec 5 caméras.

Le montant est de 42 800,00 € HT soit 51 360,00 € TTC

Dans le cadre la prévention des actes malveillants et à faciliter le financement de ce type de projet.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal ;

D'approuver le principe de l'installation d'un système de vidéo-protection sur la Commune de Pévy.

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour financer ce projet auprès du service de l'Etat, du Conseil Départemental, de la Région.

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents le projet d'installation de vidéo-protection dont l'estimation est de 42 800,00 € HT. Et charge Mr le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce projet.

### Demande de subvention auprès du service de l'Etat (DETR-DSIL)

Monsieur le Maire propose à son conseil municipal le projet d'installation d'un système de vidéo-protection, sur la base de l'estimation du SIEM,

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

d'une subvention auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MARNE

d'une demande de subvention auprès de la Région du Grand Est

Le conseil municipal après avoir délibéré,

- Demande à Mr le Maire de solliciter une demande de subvention auprès du Service de l'Etat, du département et de la Région du Grand EST, autorise Mr le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier

## DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ONAC

Monsieur le Maire présente le devis de France Tombale pour la fourniture d'une stèle en granit Gris du Tarn en 80 x 160 ht x 10 d'épaisseur pour un montant de 2426,67 € HT, fabriqué, gravé, transporté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, cette proposition et demande à Mr le Maire de solliciter une demande de subvention auprès de l'ONAC, autorise Mr le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

## CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE MAITRISE D'OEUVRE AVEC LE SIEM

Monsieur le Maire présente à son conseil municipal la convention de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'un système de vidéoprotection avec le Syndicat Intercommunal d'Energie de la Marne (SIEM).

La présente convention a pour objet de confier au SIEM,

- d'une part en tant que Mandataire, le soin de cette opération au nom et pour compte du Maitre d'ouvrage, sous son contrôle et dans le respect du programme et de l'enveloppe financière arrêtés par le Maitre d'ouvrage.

- d'autre part, les missions de Maitrise d'oeuvre nécessaire à la réalisation de l'opération.

Pour l'exercice de ses missions, le SIEM percevra :

- une rémunération forfaitaire de 1000 euros HT pour l'installation d'un système de vidéoprotection comprenant une à huit caméras :

- une rémunération complémentaire de 100 euros HT pour l'installation de toute caméra supplémentaire.

La rémunération que pourra percevoir le SIEM est toutefois limitée à 2400 euros HT.

Cette rémunération comprend tous les frais occasionnés au titre de ses missions, à l'exclusion des contrats ou commandes passés pour la réalisation de l'opération qui font l'objet d'un règlement dans les conditions prévues aux articles 6 et 13.4

Cette rémunération sera versée lorsque l'ensemble des missions du Mandataire seront terminées telles que définies à l'article 10.

Le conseil municipal après avoir délibéré,

Autorise Mr le Maire à signer cette convention avec le SIEM et tous les documents se rapportant à ce dossier.

### Abri bus

Mr le Maire a présenté différentes photos des abris bus des communes voisines, le conseil s'est prononcé contre l'achat d'un abris bus en contrepartie le lavoir devra être mis hors eau pendant la période scolaire.

### Massif de Saint Thierry

Le conseil autorise l'association du Massif St Thierry a organisé la fête des vendanges le 7 et 8 octobre 2023 dans les rues du village.

### Demandes de subvention

Souvenir Français : le conseil octroie une subvention de 50 euros,

L'Association parents d'élèves de Thibault de Champagne : le conseil refuse de donner une subvention, la CU donne déjà une subvention

L'atelier et la main : le conseil refuse de donner une subvention

Commande cailloux :

Mr le Maire propose l'achat de 5 camions de cailloux à la société Morgagni : le conseil accepte cet achat.

Panneau directionnel « Vadiville »

Le conseil retient la société T1 pour la fourniture et la pose de panneau directionnel

**Questions diverses :**

Mr le Maire donne des informations sur le PLU, sur l'étude concernant la source du bois de l'Arbre et sur le recensement.